

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 4 juillet 2024

Date de convocation : 20 juin 2024  
Date d'affichage : 20 juin 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet,

À dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Rose-Marie Dumontier, Géraud de Sabran-Pontevès, Jacques Natta, Séverine Maugan-Curnier, Emma Léon, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Eve Maurel, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Josiane Panattoni, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Alain Gueydon, François Bonnet, Jacques Decuignières, Jean-Luc Borel, Richard Rouzet, Jean-Paul Grouiller, Brigitte Pascal-Freytag.

**Procurations de** : Gregory Risbourg à Geneviève Jean, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Samantha Khalizoff à Alain Gueydon, Nicolas Salerno à Séverine Maugan-Curnier, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Pierre Aubois à Rose-Marie Dumontier, Mariane Domeizel à Jean-Paul Grouiller, Josianne Maurin à Jean-Louis Robert et Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch.

**Absents et excusés** : Philippe Egg, Anne-Marie Dauphin, Céline Alarcon, Romain Brette, Franck Laroche et Serge Robin,

**Absente et représentée** : Karine Mouret

Madame Geneviève Jean est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-070**  
**Autorisation d'emprunt auprès de l'établissement bancaire dans le cadre de l'acquisition**  
**du bâtiment de la Bourguette et du Musée de la Vannerie**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2337-3 et L.5211-36,

Vu la délibération n°2023-088 du 12 octobre 2023 portant acquisition du bâtiment la Bourguette sur le Parc d'Activités le Révol,

Vu la délibération n°2023-121 du 14 décembre 2023 portant approbation des conditions d'acquisition du Musée de la Vannerie à Cadenet,

Vu les statuts de COTELUB,

Vu le budget de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Par deux délibérations du 12 octobre et 14 décembre 2023, la communauté de communes a approuvé :

- L'acquisition du bâtiment La Bourguette, situé au 231 chemin du Tour du Revol à La Tour d'Aigues, pour un prix de 750 000 €.
- L'acquisition du Musée de la Vannerie, situé au 4 avenue Philippe de Girard à Cadenet, pour un prix de 239 320 €.

Afin de financer ces opérations d'investissements, une consultation a été lancée auprès de l'Etablissement bancaire «Caisse d'Epargne» pour un prêt de 692 524 €.

Les modalités d'emprunt sont les suivantes :

- Durée : 20 ans
- Taux du prêt : Taux du Livret A + marge de 0,60 % l'an, soit à titre indicatif un taux à ce jour de 3,60 % l'an
- Date de versement des fonds : possible en plusieurs fois, limite au 31 décembre 2024
- Amortissement du capital : constant
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Frais de dossier : 1 000 €
- Remboursement anticipé du capital : indemnité de 3% du capital du montant remboursé par anticipation, sur le prêt à taux index du livret A

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De l'autoriser à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Geneviève Jean  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch  
Président

